

## Compte rendu

– Comité de Pilotage –  
4 octobre 2018, Chaumeil

### Personnes présentes

Fabien SESE, sous-Préfecture d'Ussel  
Fabienne GARNERIN, PNR de Millevaches en Limousin  
Jean-Pierre KUTTIG, mairie de Chaumeil  
Sophie RIOL, DDT 19  
Gilles GORCEIX, ONCFS 19  
Cédric DEGUILLAUME, Ferme de la Monédières  
Paul SAINTAMANS, VOP vol de pente  
Jean-Claude BOUNAIX, FDC 19

Cathy MIGNON LINET, PNR de Millevaches en Limousin  
Mélusine MASSON, PNR de Millevaches en Limousin  
Robin PETIT, PNR de Millevaches en Limousin

### Structures excusées

DREAL Nouvelle-Aquitaine  
Agence Française pour la Biodiversité  
Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine  
Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Nouvelle-Aquitaine  
Conseil départemental 19  
Comité départemental du tourisme 19  
Chambre d'agriculture 19  
Syndicat de la propriété agricole 19  
Jeunes agriculteurs 19  
FDSEA 19  
Confédération paysannes 19  
MODEF 19  
Communauté de communes de Tulle Agglo  
Communauté de communes de Ventadour – Egletons – Monédières  
Mairie de Saint-Augustin  
Conservatoire botanique national du Massif Central  
Conservatoire des espaces naturels du Limousin  
Société entomologique du Limousin  
Association sports nature Vézère-Monédières  
Fédération Corrèze environnement

Accueil des participants. Début du COPIL des Landes des Monédières à 10h15.

Introduction de la séance par Fabienne GARNERIN, Présidente du COPIL qui remercie Monsieur le Maire pour la mise à disposition de sa salle et salue la présence de Monsieur le Sous-Préfet. Elle propose un tour de table.

M. KUTTIG, maire de Chaumeil remercie en introduction Cédric DEGUILLAUME pour le travail réalisé sur le site. Il remercie également les membres du COPIL présents et particulièrement Fabien SESE, sous-Préfet d'Ussel.

M. SESE, remercie le Parc pour l'invitation. Il explique que depuis 1.5 an le site Natura 2000 des Landes des Monédières a été confié à la sous-préfecture d'Ussel, et non plus la Préfecture de Corrèze. Il souhaite découvrir les sites Natura 2000 dont il a la charge. Il travaille déjà avec le PNR de Millevaches sur différentes thématiques. A ce sujet, il voit la DGS du PNR cet après-midi pour suivre les dossiers en cours.

Mélusine MASSON, animatrice Natura 2000 présente l'ordre du jour

- Actualités Natura 2000
- Bilan de l'animation 2017-2018
- Programme d'activités 2018-2021
- Validation du site internet
- Validation des cahiers des charges des Contrats N2000 et des MAEC

et donne la parole à Sophie RIOL, DDT19, pour faire le point sur les actualités N2000.

## **Point du jour n°1 : Actualités Natura 2000**

Sophie RIOL explique que les aides de l'animation 2015-2016 (13120 €) et 2016-2017 (13600 €) ont été versées. La demande de paiement sur l'animation 2017-2018 (9500 €) est en cours d'instruction. Sophie RIOL annonce que ces aides devraient être payées en fin d'année ou début 2019. Concernant la demande de subvention, elle a été effectuée pour la 1<sup>ère</sup> fois pour 3 ans (35000 €). Le dossier est en cours de saisie par la DDT19.

L'animatrice Natura 2000 explique que la DREAL Nouvelle-Aquitaine, excusée, devait également présenter des éléments sur ces actualités Natura 2000. Une plate-forme SIN2 est en ligne depuis quelques mois, dédiée à l'animation des sites Natura 2000. Toutes les actions réalisées doivent être entrées dans cette plate-forme, afin de faciliter le suivi du site.

La DREAL a également demandé, cette année, aux animateurs Natura 2000 d'actualiser la cartographie des habitats naturels.

## Point du jour n°2 : Bilan d'animation 2017-2018

L'animatrice Natura 2000 effectue quelques **rappels généraux** concernant le Site Natura 2000 des Landes des Monédières. Sur les 244 ha du site, 164 ha sont des habitats d'intérêt communautaire, ce qui a justifié le classement du site en Natura 2000. Elle rappelle quels sont les enjeux de conservation du site et souligne les usages du site liés aux sports de nature et au tourisme. Il faut trouver le bon équilibre entre ces pratiques et les enjeux environnementaux.

Le dernière COPIL s'est déroulé en décembre 2016, organisé par Marion PAROIS. Mélusine MASSON a repris l'animation en novembre 2017. Chaque année entre 50 et 60 jours sont dédiés à l'animation du site Natura 2000. Une exception, 80 jours sont prévus sur la période 2018-2019 puisque 40 jours sont prévus pour la réalisation de la cartographie des habitats (demande de la DREAL). A ce titre, un technicien a été recruté au Parc, Robin PETIT ici présent.

Monsieur DEGUILLAUME remarque que le montant annuel dédié à l'animation du site est supérieur à ce qui est attribué aux agriculteurs pour entretenir le site. Il confirme la nécessité de cette animation, mais appuie sur la faiblesse des dispositifs agricoles.

Il s'étonne également de la faiblesse du montant du coût journalier Parc. Cathy MIGNON LINET explique que c'est le montant réel du salaire chargé d'un chargé de mission et que les subventions N 2000 apportent en plus 15% au titres de frais indirects par rapport au montant des salaires.

L'animatrice fait le bilan de tous les **contrats N2000** engagés sur le site Natura 2000. 4 contrats ni agricoles et ni forestiers (financement d'actions de bucheronnage, débardage, débroussaillage, broyage, fauche de fougères). Tous sont achevés. 3 contrats forestiers (maintien de 435 arbres sénescents sur pied pendant 30 ans).

Pour restaurer des habitats naturels, un autre outil a été utilisé sur le site : le **Plan Local Agro-Environnemental** (outil Parc, financement Europe-Etat-Région au titre du Contrat de Parc). 5 PLAE ont été engagés sur le site (financement d'actions de bucheronnage, débardage, débroussaillage, broyage, fauche de fougères, pose de clôtures et pose de portails). Un PLAE est encore en cours (2015-2019), il est porté par la mairie de Chaumeil. A ce sujet, Monsieur le maire est vivement remercié, la mairie a eu à avancer une trésorerie conséquente puis doit effectuer la demande de paiement qui est assez complexe (Feder-Europe). Ces travaux de restauration bénéficient actuellement à Cédric DEGUILLAUME, qui entretient les parcelles.

A ce titre, Cédric DEGUILLAUME annonce qu'il a dû augmenter son troupeau puisqu'il avait trop d'ha et pas assez de brebis pour bien pâturer, mais il a bien failli perdre l'ICHN).

L'animatrice souligne l'importance de l'implication d'un agriculteur pour conserver le bénéfice des travaux de restauration.

Les **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques** sur le site concernent une centaine d'hectares (2 exploitations concernées). Cédric DEGUILLAUME évoque le problème de 15 ha de sa SAU non éligibles aux MAEC. Ses parcelles sont des landes à myrtilles non pâturables (inéligibles car non

reconnues comme étant productives). Une implication du Parc dans la commission agriculture de la fédération des Parcs avant les prochaines programmations pourrait permettre d'envisager des évolutions dès en amont de la prochaine programmation.

L'animatrice poursuit en présentant le dernier outil Natura 2000 à disposition des propriétaires et utilisateurs du site : la **charte Natura 2000**. Aucune signature à ce jour, pourtant la signature de la charte apporte différents avantages : exonération de la taxe foncière sur le non bâti, encadrement des activités sur le site en faveur de l'environnement, les études d'incidence peuvent ne plus être systématiques pour des manifestations annuelles. Cathy MIGNON LINET mentionne que l'exonération de la taxe foncière intéresse peu les propriétaires sur le site car les milieux sont « ingrats » et le montant de l'impôts est moindre. En revanche sur le site Natura 2000 Z.P.S du plateau de Millevaches, 1000 ha bénéficient d'une Charte.

Cédric DEGUILLAUME demande si une charte peut être signée pour une parcelle engagée en MAEC. Mélusine MASSON répond que oui, la signature d'une charte peut se superposer à tous les autres dispositifs Natura 2000 (contrats et MAEC) pour une durée de 5 ans renouvelable.

Mélusine MASSON poursuit le bilan 2017-2018 avec les **études d'incidence**.

- Trail des Monédières. Mélusine MASSON explique que l'activité de trail se développe de plus en plus et doit prendre en compte les enjeux environnementaux (tracé et période de passage). Le passage de 200 personnes peut avoir des conséquences environnementales. Il faut adapter les circuits. A ce sujet, le PNR est en contact avec des organisateurs de trail. M. Kuttig mentionne le trail des Myrtilles prévu l'an prochain en nocturne. Mélusine MASSON rebondit en précisant qu'une charte pourrait être signée par les organisateurs du trail.
- Document de gestion forestière (en périphérie du site, sous le village de Freysselines).

Concernant la **communication et la sensibilisation** en 2017-2018 :

- Une lettre de liaison a été éditée et envoyée aux habitants des communes concernées,
- Un site internet dédié aux Landes des Monédières est en discussion (choix de l'arborescence, photo, couleur...)
- Une intervention en milieu scolaire
- Participation à plusieurs animations organisées par les acteurs du territoire,
- Un partenariat avec le lycée agricole de Neuvic

A l'échelle du Massif des Monédières, il existe un programme d'animation grand public porté par le PNR : les mercredis des Monédières. Chaque année ce programme rencontre un réel succès (entre 20-30 personnes à chaque animation). Il est bien relayé au plan local, d'où son succès.

Concernant les **autres actions** menées en tant qu'animatrice Natura 2000 :

- Suivi du projet d'aménagement du paysage, à l'échelle du Massif des Monédières, porté par le Parc. Elle présente les travaux conduits par le Parc au titre du paysage.  
Cédric DEGUILLAUME explique que la notion d'impact sur le site est récente et difficile à gérer car on travaille aussi pour cette reconquête et la venue de visiteurs.  
Gilles GORCEIX de l'ONCFS 19 explique que c'est le paradoxe. Nous souhaitons faire découvrir les lieux mais le protéger en même temps. Il faut trouver un équilibre.  
M. KUTTIG rappelle que sur ce projet 3 intercommunalités sont présentes, ce qui rend la situation compliquée voire ingérable pour la mise en œuvre des actions concrètes.  
Cédric DEGUILLAUME constate qu'il existe un potentiel énorme sur le site, on peut en réaliser des choses.
- La présence des campements militaires installés en hiver pendant 3 semaines à proximité du Suc-au-May.  
M. DEGUILLAME indique qu'ils ne sont pas là qu'en hiver.  
Gille GORCEIX indique qu'ils sont assez ouverts, il faut les contacter et leur expliquer le problème.  
Monsieur SESE indique qu'il faut prendre contact avec le délégué militaire départemental qui pourra orienter au sein de l'armée  
Conclusion du COPIL : Mélusine MASSON doit prendre contact avec les militaires pour voir comment accompagner leur présence et proposer la signature d'une charte. M. KUTTIG mentionne que ces militaires viennent de Dreux.
- Visite du Conseil National de la Protection de la nature le 28 juin 2018. Cathy MIGNON LINET résume la journée et le renouvellement de la charte du Parc.  
Monsieur SESE rappelle que la visite du CNPN est prévue par le code de l'environnement et abonde en mentionnant sa présence le 19/09 à l'audition au CNPN. Il confirme le bon retour du rapporteur concernant le travail conduit dans les Monédières.  
M. DEGUILLAUME précise qu'il y a 15 ans ces friches forestières, zones humides... apparaissaient comme étant un handicap, ce n'est plus le cas aujourd'hui mais des difficultés demeurent.

### **Point du jour n°3 : Programme d'activités 2018-2021**

L'animatrice présente les actions à mener pour la **gestion des habitats et des espèces** :

- Contrats N2000, MAEC et charte
- Promotion du pastoralisme – retour du gardiennage. Plusieurs parties du site ne sont pas entretenues et les milieux se referment. Du point de vue environnemental, il faut agir : soit monter un contrat N2000, soit initier un groupement pastoral.  
Cédric DEGUILLAUME : attention de s'assurer de pouvoir intervenir sur 5 à 10 ans. Est-ce que le pastoralisme est la seule solution ? Il mentionne que la meilleure période pour agir sur la végétation est au printemps (mai-juin). Il est possible de revenir à l'automne pour accentuer le travail. Il trouve qu'il est dommage de ne pas trouver de solution.
- Restauration d'une zone humide avec le lycée de Neuvic.

Pour améliorer les connaissances :

- Faire des suivis des parcelles où ont été engagés des travaux (contrats, MAEC ...)
- Cartographie des habitats naturels.
- La cartographie a été réalisée cet été par Robin PETIT, qui prend la parole pour présenter son travail.

243 ha cartographié, 27 habitats décrits, 10 ha de plus cartographiés par rapport à 2006.

La plupart des habitats sont des milieux secs.

12 habitats d'intérêt communautaire (HIC) sont présents (=57% de la surface du site), regroupés en 7 catégories Natura 2000 (7110 : Tourbières hautes actives, 7120 : Tourbières hautes dégradées, 7140 : Tourbières de transition et tremblants, 6410 : Prairies à molinie, 6230 : Pelouses acidoclines montagnardes du Massif Central, 4030 : Landes sèches européennes et 9120 : Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à houx). Les landes sèches représentent 38% des HIC (91 hectares).

On constate une perte de 16 ha de surface d'HIC depuis 2006, 17 ha de Landes en moins dans le bas du Cirque de Freysselines, mais un gain de 6 ha autour de la ferme de la Monédières et une stabilisation au Bos

Les surfaces en cours de fermeture ont augmenté de 18 ha (zones à genêts et zones à fougères). Pour certaines surfaces c'est un choix d'itinéraire technique.

Dans la méthode de cartographie du Muséum et du CBN, l'état de conservation des HIC doit être évalué (altéré, favorable et mauvais). Globalement les HIC sont soit « favorables » soit « altérés ». M. DEGUILLAUME demande des explications concernant cette notation car certaines de ses parcelles sont notées « altérées », alors qu'il met en œuvre un plan de pâturage en fonction des milieux naturels. Est-ce que la dynamique est prise en compte dans cette notation ? Constat : il existe un idéal CBN et un idéal d'utilisation. Cathy MIGNON LINET explique que les critères sont fixés à l'échelle nationale voir européenne. C'est le seul outil commun de mesure à l'échelle des Etats de l'UE et des secteurs biogéographiques, mais aux animateurs de poser dans leurs restitutions à l'Etat les bons arguments en intégrant l'historique des pratiques. M. DEGUILLAUME trouve que le dispositif Natura 2000 est trop figé. Mélusine MASSON mentionne qu'un seul HIC est noté « mauvais » et qu'il est situé dans le bas du cirque de Freysselines. Elle insiste sur le fait qu'il faut agir dans cette zone du site, de manière assez urgente au vue des HIC.

Cédric DEGUILLAUME note que tout dépend de l'objectif que l'on se donne, l'évolution vers la forêt est également une richesse en termes de biodiversité.

Robin termine par la présentation des espèces rencontrées et mentionne que les Monédières sont un carrefour climatique, la diversité rencontrée est intéressante : une sauterelle du Causse corrézien a été trouvée.

M. DEGUILLAUME questionne Robin, est-ce que l'on peut lier des insectes à des milieux ? et à des méthodes de gestion ? Robin explique le lien entre les papillons et leurs plantes hôtes, le lien entre les criquets/sauterelles et les hauteurs de la végétation...par exemple.

M. DEGUILLAUME sollicite la possibilité pour Robin d'aller ensemble sur les parcelles pour avoir la vision du naturaliste.

Ceci semble tout à fait possible d'autant que le Parc mobilise souvent Cédric DEGUILLAUME.

Pour l'onglet **communication**, L'animatrice propose de conduire 1 ou 2 animation/chantier de restauration pour le grand public chaque année. Elle propose une animation chauves-souris pour l'année 2019 et demande à M. DEGUILLAUME s'il souhaite que l'on fasse un petit chantier de restauration sur son exploitation.

L'animatrice annonce qu'elle a terminé la création du site internet et qu'elle le présentera en fin de réunion.

Enfin pour la période d'animation 2018-2021, l'animatrice propose de redéfinir le périmètre du site, sans parler de réel **projet d'extension**. Le but est de rendre cohérent le périmètre. Cathy MIGNON LINET explique qu'à l'époque les méthodes numériques étaient peu développées et que les limites des sites étaient grossières. Elle explique également que sur le site Haute vallée de la Vienne, la Vienne n'était parfois même pas dans le lit du cours d'eau, à cause de ces limites grossières.

Pour justifier ce redécoupage, l'animatrice explique que des HIC sont coupés en deux par les limites du site, les parcelles agricoles également...

Sophie RIOL indique que c'est une procédure longue si on parle d'extension, mais que c'est envisageable. M. DEGUILLAUME rebondit, si on se lance dans un projet d'extension autant intégrer d'autres surfaces si la complexité est la même. Il pense à des espaces forestiers que l'on pourrait ré-ouvrir et à des milieux ouverts plus éloignés (landes au Col des Géants, à proximité du Tréphy...). Sophie RIOL explique qu'un site peut très bien être discontinu.

Les membres du COPIL présents décident ensemble de la démarche à suivre : l'animatrice Natura 2000 des landes des Monédières doit identifier les surfaces et HIC concernées (HIC à la marge du périmètre et landes non prises en compte évoquées par M. DEGUILLAUME). L'animatrice transmet ces informations à l'Etat qui pourra clarifier la procédure. Enfin le projet d'extension, si accord de l'Etat sera proposé au COPIL de 2019. C'est seulement après validation en COPIL que l'animatrice engagera une concertation et se rapprochera des propriétaires concernés.

## **Point du jour n°4 : Validation du site internet**

L'animatrice présente le site internet et les informations que l'on peut y trouver.

Le site internet est validé par les membres du COPIL présents. Mélusine MASSON propose tout de même d'envoyer le lien du site internet aux membres du COPIL absents pour avis avant de publier le site internet (mail avec date butoir de réponse 31/11/2018).

Monsieur le Sous-Préfet mentionne qu'il serait intéressant de suivre la fréquentation de ce site internet et d'en faire part à l'Etat.

## **Point du jour n°5 : Validation des cahiers des charges des contrats et des MAEC.**

L'animatrice a fait une liste de cahiers de charge, en expliquant son choix (lié au HIC et espèces présentes sur le site).

Cédric DEGUILLAUME explique qu'il préfère la MAEC Li\_Natu\_HE10, puisqu'on peut discuter du taux de chargement. Et mentionne que cette mesure n'est pas ouverte tous les ans. Mélusine MASSON répond qu'elle fera en sorte qu'elle soit ouverte en 2020 (date de contractualisation de la majorité de ses MAEC).

Concernant les contrats, l'animatrice évoque la difficulté d'en souscrire avec les propriétaires puisqu'ils doivent avancer l'argent pour être remboursé à 100%. Cathy MIGNON LINET explique qu'avant le Parc ou d'autres collectivités pouvaient porter le projet et ainsi avancer l'argent mais depuis peu la réglementation a changé. Si une collectivité est porteuse de contrat Natura 2000, alors il y a un autofinancement de 30% pour un groupement de commune et de 20% pour une commune, ce qui n'est plus acceptable pour ces structures.

Fabienne GARNERIN remercie tout le monde d'avoir apporté sa réflexion au travail de Mélusine MASSON, et passe la parole à Monsieur le sous-Préfet, qui conclut la séance en remerciant les participants et plus particulièrement la présentation et le travail de Mélusine MASSON.

Fin de séance à 12h15